ROUBAIX

Repos hebdomadaire. — Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, le Maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance des syndicats intéressés que des enquêtes sont ouvertes sur les demandes de dérogations présentées par divers commerçants, pour application des articles 2 et 6 de la loi du 13 juillet 1906. Ces demandes sont déposées au secrétariat de la mairie, où elles seront communiquées pendant un mois en vue leur avis, faire connaître à quel titre ils sont intéressés à l'enquête. Cette qui est parvenue à le mairie de Roubaix concerne la profession suivante : M. Achille Martin, marchand de confections, 77, rue Neuve.

Saites mortelles d'un accident. — Eugène Mureau, âgé de 17 ans, manœuvre de couvreur, demeurant rue et impasse de la Barbe-d'Or, 23, qui vendredi dernier, avait fait une chute de cent mètres au travail sur le toiture d'une maison de la rue des Longues-Haies, est mort à l'Hôtel-Dieu jeudi, à deux heures de matin.

Fin d'une grève. — Tous les bâclaneurs de la filature Mathon Poriez, rue des Longues-Haies, ont repris le travail jeudi matin, après avoir obtenu satisfaction.

Coups à agent. — Emile Bentein, 18 ans, fraudeur, sans domicile fixe, qui, en trouvant dimanche soir, rue des Longues-Haies, porte au coup de poing américain à l'agent Patin, a été mis en état d'arrestation jeudi matin, rue d'Alger, par les agents Wibaux, Castelain et Kockenrath.

Arrestation d'un expulsé. — Les agents de sûreté Geillet, Clerisse et Dhoilain ont arrêté, mercredi soir, rue Neuve, le nommé Piccart Jean-Paul, 45 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Tapage nocturne, police des cabarets. — Dans le courant de la nuit du mercredi à jeudi, les agents de sûreté Raucelot et Bruyère ont dressé des contraventions pour tapage nocturne, rue Saint-Jean, aux nommés Demeeyt Jules, 25 ans, journalier, rue Saint-Jean, 18 ; Demeeyt Lucie, 24 ans, ménagère, même adresse ; Deliorierie Flora, 50 ans, ménagère, rue de Beaurewaert.

Cette dernière, qui demeurait chez Emile Meurisse, 62 ans, tailleur d'habits, rue Saint-Jean, 18, a fait l'objet d'une seconde contravention, pour ne s'être pas faite inscrire sur le registre de logement.

Meurisse n'ayant pas montré ce registre aux agents, a dû également l'objet d'une contravention.

La fraude. — Despréz Alfred Charles, fraudeur, demeurant rue des Longues-Haies, 278, recherché pour complicité, par recel, dans le vol de dix paires de bas commis à Lesrs, par Calvan Albert, actuellement en prison, a été arrêté jeudi matin, par les agents de sûreté Dewagre et Rousseau, rendu qu'il revenait de Belgique avec une charge de fraude composée de 2 k. 250 de café vert et de 250 grammes du café brûlé.

Despréz a été remis entre les mains de la douane.

Chambre de Commerce. — Les dépêches portée sur les listes dressées en exécution de la loi du 21 décembre 1871 et du décret du 22 janvier 1872 sont convoquées au dimanche 11 décembre 1906, à 10 heures du matin, à la nomination de six membres de la Chambre de Commerce de Roubaix, pour une durée de six ans, en remplacement de MM. Eloy-Dupuiffer, Emile Roussel, Eugène Motte, Florin-Choqueel, Jules Mesnil et Louis Ledrecq-Rivet, composant le série sortant en 1906.

L'ensemble électorale se fondre à le Mairie de Roubaix, salle des adjudications, sous la présidence de Maire, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à dix heures du matin et fermé à quatre heures du soir.

L'élection sera faite au scrutin de liste.

Sont éligibles :

Tout commerçant et agent de change, âgé de 30 ans, inscrit à le patente depuis cinq ans et domicilié au moment de l'élection, dans la circonscription de la Chambre ; toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de Société anonyme, ou gérant de la loi, comme et mettre au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions d'âge et de domicile, porté sur le liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un deuxième tour, il y serait procédé le dimanche suivant 16 décembre, et l'élection aurait lieu à la majorité relative.

Le président du bureau proclamera le résultat de l'élection. Le procès-verbal constatant le résultat général des votes sera dressé en triple original. Le président en transmettra deux exemplaires au Préfet. Le troisième restera déposé au Bureau de la Chambre de Commerce. Cet acte énoncera la composition de l'assemblée, le nombre des votants et le nombre des suffrages obtenus par chacun des candidats.

Les mariages de la Sainte-Catherine. — 45 mariages sont inscrits pour le samedi de la Sainte-Catherine. M. Lebleno, adjoint au maire, sera à la mairie à partir de 10 heures du matin.

Société de Géographie. — La 6e conférence de la saison aura lieu dans le Grand Amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, le samedi 24 novembre 1906, à huit heures et demie du soir, et aura pour sujet : *La Renaissance Celtique de l'Irlande au XXe siècle*, par M. Yann Morvran-Gobiet, examinateur à l'Inspitet Commercial de Paris.

Les accidents du travail. — M. Charles-Louis Doly, âgé de 19 ans, demeurant rue de Beaumont, cour Delporte, 1, dépositeur à la Société coopérative des Tissages Lucomte et Dupont, rue de Beaumont, est tombé dans un bac plein d'eau chaude. M. Doly qui perte sur tout le corps des brûlures au 2e degré, devra subir un traitement de trente jours de guérison.

— Chez MM. Blanche et Lecoron, M. Achille Coutelrycck, âgé de 20 ans, ajusteur, demeurant rue de la Rondelle, 53 bis, a été blessé au pouce droit par le rouleau de sa machine. Quinze jours de repos.

— M. Augustin Grégoire, âgé de 60 ans, demeurant rue de la Malvoisine, 28, magasinier chez M. Jean Kindt, s'est fait une contusion à la jambe droite en tombant d'une échelle. Quinze jours de repos.

— Un charretier au service de la Compagnie des Mines de Nœux, M. Guillaume Pinel, âgé de 9 ans, demeurant rue Derbie, 19, a été blessé à l'œil droit par un coup de lanterne. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Louis Albert et Cie, M. Boyer Alfred, âgé de 22 ans, étireur, demeurant rue Arts, 4 à Wattrelos, a eu l'extrémité du pouce droit coupée par un coup de pignon. Vingt jours de repos.

— Chez M. Vandenbrouck, 12 rue Gambetta, M. Jean-Baptiste Verver, âgé de 17 ans, demeurant rue Gambetta, 12, a été blessé au pouce droit par le rouleau de sa machine. Quinze jours de repos.

— M. Weitzen Marcel, apicier, rue de la Gare, 112 a fait travailler trois employés le dimanche 4 novembre (art. 8, § 2 de la loi du 13 juillet 1906). Trois amendes de 1 franc.

— M. Benoit Eugène, maréchal-ferrant rue de Lille, 42, n'a pas demandé l'autorisation de faire travailler deux de ses ouvriers pendant le matinée du dimanche 4 novembre (art. 2, 13 juillet 1906). Deux amendes de 12.000 francs.

— Sous le prétexte de procéder à un inventaire, M. Boulanger Frignac Thérésient rue Vertant, 4 occupe, une quinzaine de dimanches 4 novembre, cinq magasiniers et cinq employés du tissage.

M. Boulanger. — Ce fait ne se produit que deux fois par an.

Le Président. — Vous pouvez très bien faire un travail au place semaine.

M. Boulanger. — C'est ce que je vais faire le prochaine fois, mais mes ouvriers perdront une journée ; cela ne leur tera pas plaisir, lin appliquer de l'article 2 paragraphe 1 de la loi du 13 juillet 1906. M. Boulanger-Frignan est condamné à dix amendes de 5 francs.

La fête du travail. — M. Camille Dovlaeger, mécanicien, rue des Longues-Haies, 235, est condamné à trois amendes de cinq francs, pour infractions à l'art. 12 du décret du 29 novembre 1904 et à l'article 2 de la loi du 12 juin 1893 (défaut du dispositif protecteur à le dégaussoiseuse, à la scie circulaire, au nivoau d'eau du generateur).

— M. Vandenkelk Jules, sharron, boulevard de Beaurepaire, 68, a occupé un jeune ouvrier avec livret, art. 2), loi du 2 nov. 1892. Cinq francs d'amende.

— Pour infraction à l'art. 12 du décret du 29 nov. 1901, (défaut de dispositif de protection à la toupie à axe vertical) M. Firmin Delmotte, fabricant, rue Saint-Antoine, 64, est condamné à cinq francs d'amende.

— M. Victor Dumoulin-Calignat, fabricant de toiles, rue du Parc, 14, n'a pas affiché dans deux les deux salles de finissage et n'a pas envoyé à M. l'inspecteur du travail le duplicata de cet horaire (art. 11 et 13 de la loi du 2 nov. 1892). Trois amendes de cinq francs.

— M. Peul Reason, entrepreneur, rue Gaillée, est condamné à une amende de cinq francs (art. 10, parag. 1 du décret du 29 nov. 1904), pour avoir placé des garde-corps à ses échafaudages.

Les décrasseurs. — Dix francs d'amende à Lemaroque Ernest, et cinq francs à Gualeve Bulteau, pour allure trop rapide de leurs automobiles.

Les ivrognes. — Un franc d'amende et un jour de prison à Mabelon Morin, surnommé récidiviste.

— Un franc à Louis Poissonnier, Louis Cellier, Jules Degrutny, Romulus Vanesse, Verbrche Henri, Collaine Emile, Montagne Emile. Trois francs à Alphonse Rousel.

Police de cabarets. — Pour infractions à la police des cabarets et des garnis, le tribunal condamne : Vancoeu Clémence à un franc d'amende ; Léon Delerue, Joseph Leure, Augoste Rigot, Vaccoppenol Auguste, Verbeke François, une amende de un franc.

Affaires diverses. — Un franc d'amende à : Lestienne Léon et Alfred Delaigue, pour abandon de voiture ; à Joséphine Pelmel, pour avoir jeté des ordures sur le carreau des Halles ; à Tasse Oscar, pour avoir tran-porté de la viande sur recouverte d'un linge ; à Debaily Augoste et Lemaire Jules, pour avoir jeté des ordures sur la même Theos, pour abandon de voiture ; à Antoine Vanderpaucke, pour mercedage de navets ; à Decoyper Fédéle, pour avoir laissé de la bière en mise de cave ; à Rémi Guilée, pour tapage devant l'usine Pollet, rue Neuve.

— 6 francs à Jeanbin Alfred, pour insultes à Mme Coisel Louise.

Les violences. — Croyant se trouver en présence de sa maîtresse, Desbarbieux Kléber a porté deux coups de poing à Mlle Philomène Durie. 1 jour de travail et 20 fr. de dommages intérêts.

Hioot Nys a été copieusement insulté par sa dame Jeanbel, Mouchard Hortense. Cette dernière est condamnée à 11 fr. d'amende et 1 jour de prison.

— Trois jours de travail à Picyale Marie, femme Crépieux, pour coups de balai sur Verraeut Florence.

— Pour violences réciproques, un jour de travail aux Dumoulin Désiré-Jules, Marchal Marie, Prudence Mathilde, Pottier Léser.

— Après avoir battu sa maîtresse, la femme Rosa Delpaux, le nommé Henri Roussel a tiré deux coups de chaux sur une vitre de l'estaminet. Cinq francs d'amende et 2 jours de travail.

— Deux jours de travail à Dherdaine Jeannette, pour violences sur Poseglar Mathilde.

— Deux jours de travail à Elodie Desmat, pour coups sur la femme Cornille.

— Convert Gustave a battu sa femme, se fille et se belle-mère.

Deux jours de travail.

— Michel Arthur venait de rentrer de théâtre, lorsque soudain, après avoir enfoncé le panneau de la porte, Demeter Henri, Yerbert Alfred, Renard Aimable et Bogard Charles, entrèrent dans se chambre qu'ils mirent en pillage dans le but de rechercher la femme de Demeter, dont ils prétendent que le mari de la maîtresse de Mureul.

Ne trouvant rien, les quatre individus rouèrent de coups la pauvre Mureul qui, sans l'arrivée de la police, allait y laisser sa peau.

Le coupabilité de Renard et de Bogard s'étant pas bien établie, ces dernière sont relaxés, mais le tribunal condamne Yerbert et Demeter chacun à trois jours de travail.

L'ordonnance est levée à onze heures.

Etat-Civil

Naissances. — Gérard Delavel, rue Crouy, 33 — Paul Doucet, rue de l'Epeule, 41 — César Hoste, rue de Bilden, c. Meunier, 6 — Cédile Vercleire, rue Sainte-Elisabeth, 9 — Irene Haverez, rue Lalouteuse, 6. Dujardin, 4 — Madeleine Beuwens, rue de la Barbe d'Or, 25 — Emile Decoit, rue de la Bienfaisance, 119 — Gaston Desbonnets, rue de Blanchemaille — Marie Bouquet, rue Dempierre, 8. Jouville, 12.

Mariage. — Entre : Arthur Lahbe, voyageur de commerce à Saint-Josse-ten-Noode et Philomène Gedeyne, piqueuse, rue de Tilleul, 75.

Décès. — Lydie Demoor, 39 ans, demeurant rue Ledoux — Daniel Verbergen, 34 ans, mécanicien, rue Pierre-de-Roubaix, cité Flipo, 28 — Marie Marrecou, 61 ans, religieuse, rue de la Redoute, 40 — Henri Barbieux, 26 ans, brodeur, rue Louge, c. Ducroquet — Eugène Moreau, 18 ans, couvreur, rue de Blanchemaille — Constantin Dedecker, 76 ans, c. p., rue de l'Hospice.

TOURCOING

La grève de chez MM. Valentin Roussel et fils. — La situation n'est pas modifiée. Hier, comme les jours précédents, une délégation s'est présentée à l'établissement de la place Thiers, mais il n'est répondu aux délégués que les patrons étaient absents.

Malade car le vale publique. — Hier, vers cinq heures et demie, M. Jules Durand, 61 ans, homme de peine, rue de Calmesnil, 18, traversait la place Thiers, quand soudain il s'affaissa en proie à une hémorragie.

M. le docteur Vanneufville fut appelé à donner des soins au blessé et fit ensuite transporter le malade à l'hôpital civil.

Vol de plomb et d'outils. — Au cours de la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits dans une maison en construction de la rue Saint-Ursule et y ont dérobé des feuilles de plomb et des outils appartenant à MM. Dhenry et Pollet, fabricants, rue Faidherbe.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 5 h. 1/2 du soir, un commencement d'incendie s'est produit dans les ateliers de tissage de MM. Renz et Rousseau, lebiscomte d'emeublements, rue Saint-Pierre. De la bourre étant tombée du haut de la métier tisseurant sur un bec de gaz à flamme nue, communique le feu au bernat, à la chaîne de la pièce en œuvre et au feu de cerlons.

Tendis que les ouvriers se mettaient en devoir de combattre le feu, résultat qu'ils atteignirent assez rapidement, on avait téléphoné à le caserne des pompiers par mesure de prudence. Les sauveteurs se portèrent sur les lieux avec une extrême célérité, mais n'eurent pas à faire usage de leur matériel.

Les dégâts sont évalués approximativement à cent ou huit cents francs, couverte par une assurance.

Les mariages de Sainte-Catherine. — Trente-cinq mariages sont projetés pour le samedi de Ste-Catherine. M. Emile Lecomte, adjoint au maire, remplissant les fonctions d'officier de l'état-civil, se tiendra à la disposition des intéressés à partir de 9 heures 1/2 du matin.

Caisse d'épargne. — Le Conseil de direction de la Caisse d'épargne et de prévoyance de Tourcoing a cet réuni hier jeudi, à 8 heures du soir, pour procéder au remplacement de M. Alfred Letarouilly, démissionaire pour raison de santé.

M. Jules Ducoulombier, président, après avoir exprimé les regrets unanimes du Conseil des directeurs d'être privé du précieux concours et des services dévoués rendus par M. Letarouilly, membre de la Commission administrative depuis le 21 mai 1881 et vice-président depuis le 23 mai 1904, a proclamé le résultat du vote nommant à l'unanimité M. Louis Guguenheim membre du Conseil de direction.

Les nettoyeurs en Théâtre. — Pour éviter le choix de corpseus brûle des autres corps dans pouvant occasionner des accidents, une toile métallique à mailles serrées sera posée entre le cendrier et le foyer, et sur toute la surface du plafond vitré de la salle du Théâtre municipal, place Lerrerrier.

Accidents de travail — M. Gustave Olivier, 34 ans, homme de peine chez MM. Albert Mulard et Compagnie, puisnaire, rue de Guisnes, a fait une chute sur un échelleudage et a contracté une lésion à la jambe droite, contusion du coude gauche et fracture à le cuisse gauche. Docteur Hayoost, 8 jours.

— M. Louis Montagne, 25 ans, garçon brasseur au service de MM. Margoerit et Tilbeuth, brasseurs rue de Gand, a glissé et est tombé en descendant une roudelle de bière à la cave. Plusieurs contusions de la région lombaire. Docteur Julien, 10 jours.

Librairie étrangère. — Dans le première quinzaine de novembre, il est entré en France par le gare de Tourcoing, les articles de librairie étrangère et après : livres en langue morte 125 k. — en langue française 140 k. — chromo-lithographie 956 k. — clichés 125 k. — imprimés sans valeur à remplir 4 k. — à la main 300 k. — journaux belges 75 k. ; ou total 1231 kilos, contenus en 18 colis qui ont donné lieu à huit procès-verbaux de douane.

Expulsés. — Un convoi de 9 expulsés est passé hier matin, en gare de Tourcoing, dirigé sur le frontière belge.

Théâtre Municipal (place Lorrerier). — Dimanche prochain, 25 novembre, le troupe d'opérette viendra interpréter, en matinée, *La Mascotte*, opérette en 3 actes, de MM. Chivrai et Duru, musique d'Audran.

Mme Starckmans remplira le rôle de Bettina ; Mme Avance celui de le princesse Fiametta ; M. Dédéé, barytion, tera Pippo ; M. Stérin, téoor Fritellot.

Le spectacle commencera par l'*Etincelle*, comédie en un acte de Pailleron.

Bureau : 1 h. 1/2, rideau 2 h. 3 heures. Prix uniques des places. Le location est ouverte chez M. Desiré Flament, gérant du Théâtre.

Etat-Civil

Naissances. — Raymert Marlette, rue de la Frontière, 6 — Corcotte Simonne, rue de Meulin, 161 — Bilay Florent, rue Nationale, 121.

Mariage. — Entre : Limpens Auguste, directeur de Hiolers et Decoyette Thérèse, s. p.

Décès. — Dalepleusoes Marie, 1 an, rue du Beau-Laurier — Vandevisle Désiré, 4 mois, rue de Monsieron, 40 — Vanhée Marie, 73 ans, rue Nationale, 135 — Descamps Justine, 89 ans, rue de Lille, 121.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN, — *Le doigt de Dieu.* — L'Acteur de Roubaix Tourcoing a noyé les principaux incidents survenus le mardi 20 novembre dans les opérations d'inventaires à Hallouin. Mais il est certains faits moins saillants qu'il est intéressant de mentionner pour les Hallouinois, car ils donnent l'état d'esprit de quelques patrons qui, sans le faire exprès, commettent gaffes sur gaffes, et perdent ainsi l'autorité dont ils étaient affublés (Voir les fables de La Fontaine ; Le loup devenu berger, Le seul perd des plumes du paon.)

Arrivons au fait. Le gaffe regardée du 9 mars n'étant tenus prudemment cois, les militants du parti clérical nut dû, eux mêmes, organiser la résistance le 20 novembre. Parmi ces abeils, nous retrouvons encore et toujours le Comte de Ganay, qui dépensa d'un mouvement des abeiss qu'il avait accumulées devant une porte de Hallouin. Il en fut quitte pour une entorse qui l'obligea à sortir du bâtiment barricadé. Les républicains y volent le doigt de Dieu.

Nous mentionnerons la déception de Mme P. D. et de son gendre qui, ont dû se commettre, comme de pauvres diables, à la consigne représentée en espèce par un gendarme à cheval. Quel malheur ! tout de même ! Où allons-nous donc, si tout le monde, même les riches, sont obligés d'en bâir ?

On a remarqué également l'attitude hostile de la foule qui gratulait le balcon de la Café de la Marine o. C'est de là certant que sont partis les cris de : Vive l'adresse des gaffes du Gouvernement. Ce balcon n'est-il pas celui de la Société des Carabiniers ? Ce n'est pas une Société politique, il me semble.

Nous serions seul fort heureux de trouver un bégé pour l'offrir à Mme A. D. qui le réclamait le même jour avec des gestes et son vuia qui ne l'embellissaient pas.

Nous énirons par une remarque. Le temps a été superbe le 20. Le soleil s'est mis de la partie. Tout à l'heure nous allons avoir qu'il y a pas plus de gaffes à faire que pour la République et les républicains de Tourcoing et d'Hellain.

Reconstruction d'une mairie. — Dans son numéro de vendredi dernier, le *Journal de Roubaix* publiait un article, inspiré sans doute par le Municipalité et dans plusieurs passages méritant d'être relevés. Voici ce que disait cette confrère :

« Nous n'avons pas à approuver les raisons qui font agir les membres de la Ligue républicaine, mais il est vrai qu'en projet de Mairie sur la Place Verte aurait rencontré les mêmes protestations de la part des radicaux. Leur opposition paraît toute systématique ».

Nous laissons au *Journal de Roubaix* l'honneur de ses insinuations, mais leur il que les raisons invoquées par nos amis d'Hellain contre le projet municipal soient bonnes pour vouloir ainsi les escamoter!

Dans le même article, une autre phrase est à citer : « Aucunt signataire le verrable au projet n'a été accessible. D'autre part, une dénégation d'avis défavorables ont été reçus. »

Peut celui qui connaît la valeur des mots, c'est-ce pas une attaque directe à l'adresse de l'honorable M. Desdrin, le commissaire-enquêteur nommé par le Préfet, qui n'est pas à le conseillir à des signatures favorable au projet, pour l'excellente raison qu'il n'y eut sur ce registre que des avis défavorables et aucun favorable.

Et voilà comment on renseigne ses lecteurs.

Dans quelques jours, nous donnerons le rapport déposé par le Ligue républicaine entre les mains du commissaire-enquêteur le 15 novembre dernier. Les républicaine d'Hellain ne sont pas opposés systématiquement à tout projet de mairie, ainsi que pourrait le croire les électeurs, mais eux gaffes de leur Administration municipale.

Ce n'est pas le même chose. (*A suivre*).

Sports et Jeux

COLOMBOPHILIE

A Croix. — M. Verpraet Louis, colortier à l'estaminet « Au Convoyeur », 15, place de Croix, a l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'il fera, deux vente selle, le dimanche 25 novembre 1906, une grande exposition de pigeons voyageurs.

Tous les lauréats de la Fédération du Centre et Nord Réunis figureront avec leurs sujets primés, ainsi que d'autres amateurs connus qui voulaient rehausser cette exposition.

PETITS ÉCHOS RÉGIONAUX

LES ACCIDENTS

Comines. — M. Selomey, ouvrier à l'usine des Produits Chimiques de M. Delescheul, a eu le cou de pied droit pris dans une bariine en transportant du coke incandescent.

Saint-Amand. — Mme Dubreuil Salambier, logeuse, descendant les marches de l'escalier, coulissant dans ce cour, glisse et tombe. Elle eut la face meurtrie, perdit beaucoup de sang et fut transportée à l'hôpital Gérard.

Lens. — Aux sinistres des Mines de Lens, M. Joseph Dorieux, 31 ans, 52, rue de la Bataille, a reçu l'avant-bras gauche serré entre le convoyeur et le cœur du sou-tout. Il porte une sérieuse contusion au coude.

— M. Jules Cauirlez, 22 ans, 147, rue de la Bataille, a été blessé assez lourdement à l'épaule droite, par la chute d'une pierre.

— M. Laurent Dublock, 20 ans, s'est donné accidentellement au coup de hache sur le main droite. L'index est fortement endommagé.

— Le cocher Jean Rombaut est tombé de cheval et s'est blessé au pied droit. 8 jours de repos.

— M. Augustin Wavrant, 22 ans, a reçu le main droite pressée entre un chariot et une colonne en fer.

— A le fosse n° 9 des mines de Lens, M. Georges Trude, 19 ans, a été blessé au pied gauche par une pierre qui s'est détachée du toit.

Liévin. — M. Georges Degaffray, 17 ans, a glissé sur le échiére d'un bâtiment en construction et s'est blessé à l'épaule droite.

— M. Nestor Durtre, 39 ans, occupé à une maison en construction, rue J.-B. Delarue, est tombé d'une échelle et se blessant fortement à la hanche droite, à l'avant-bras droit et au pouce droit.

— M. Henri Waltiaux, 13 ans, en voulant se garer a su le tête serrée entre une barine et un bois. Il porte une contusion sérieuse à la tête.

Avion. — Mlle Mathilde Chieurey, demoiselle de magasin à coopérative « L'Ouvrière », a été atteinte à le tête par le meuvoulle d'un treuil. Le blessure reçue par ladite demoiselle n'est pas grave.

— Au dépôt du chemin de fer du Nord, M. Abel Montel, 21 ans, glissant sur un wagonnet, est tombé, en blessant ses extrémes blessures, et contusionnant le genou droit. Le jeune Degrond, 44 ans, mécanicien à Avion, en passant sur le tablier de ses machine, a glissé et s'est contusionné le jambe gauche.

— M. François Lemain, 22 ans, demeurant à Eleu, occupé à le fosse n° 9 des mines de Lens, a reçu une pierre sur le main droite. Blessure assez grave.

— A le fosse n° 4 des mines de Liévin, se sont produits les accidents suivants : M. Laurent, 23 ans, d'Ariane, a reçu une pierre dans l'œil ; Mlle Marie Pierraprot, 16 ans, demeurant à Avion, a eu le bras droit pressé entre deux bottes ; Mlle Jeanne Leclercq, 23 ans, d'Avion, a eu le pied droit écrasé entre le culbuteur et une pièce de bois.

Dunkerque. — Pendant le déchargement du vapeur *Ville de Lille*, M. Henri Dewintre, journalier, a été grièvement blessé à le jambe droite par la chute de briquettes.

— M. Jules Veppesse, charpentier des ponts et chaussées, qui revéillait au dépôt des bouées du service des phares et balises, est tombé d'une échelle et s'est fracturé le bras gauche.

DIVERS

Neuville. — Le feu a détruit son meuble d'une valeur appartenant à M. Lebecq, entrepreneur.

Lens. — A l'abattoir municipal, pendant la semaine du 11 au 18 novembre, il a été abattu 316 bêtes, savoir : 8 chevaux, 53 boeufs et vaches, 1 veau, 117 moutons et 105 porcs. Deux bêtes de vaches étaient de tuberculose localisée ont été saisies durant ladite période.

Vendin-le-Vieil. — Pour rixe et coups réciproques le gendarmerie a verbalisé contre M. Gaston Delmarcelle, 23 ans, Charles Quinchon, 22 ans, terrassier, et sa femme née Bibleone Pulliet, 22 ans, tous demeurant cotron Beaquet à Vendin-le-Vieil.

Billy-Montigny. — Au cours d'une discussion M. Fouceri, 27 ans, s'est tiré à des voies de fait sur son voisin M. Dermant, 25 ans, mineur, Cité 10. Procès-verbal.

BULLETIN COLOMBOPHILE

Quand, dans le public, on parle d'un amateur colombophile qui commence à se faire un nom, il est deux sortes de gens : les ignorants qui disent : « Quel malheureux ! » et les connaisseurs qui disent : « Quel bête ! » Ce qui le prouve ne se rend pas exact compte de l'état des choses que cette passion de pigeons voyageurs pour arriver au succès, il ne suffit pas comme on peut le croire de posséder quelques couples de voyageurs quelconques et de les engager aux concours pour remporter des lauriers, bien des débutants pour l'avoir en vain trouvé que des mécomptes, et, au bout de peu de temps, ont abandonné ce sport cependant si attrayant pour ceux qui le pratiquent avec méthode.

Nous allons donc notre Bulletin Colombophile, tout en intéressant les amateurs déjà au courant de tout ce qui le concerne, essayer de faire connaître le colombophilie au grand public.

Le pigeon était connu dans les temps les plus reculés : N'est-ce pas la colombe qui l'avait lâchée, au remeau d'alirier ? D'après certaine hiéroglyphes, les Egyptiens devaient se servir de ces précieux messagers pour communiquer entre les différentes villes. Les Grecs vainqueurs des jeux Olympiques, attachaient au ruban à le petite du pigeon, qui allait annoncer ainsi le triomphe de leurs amis qui s'étaient par l'assiaut, de résultat de la course, en tolaient les pigeons qu'ils avaient gagné. Sous remonter aussi loin, Jonville nous apprend que, pendant les croisades, les infidèles communiquaient entre eux au moyen de « coulons messagers ». Au siège d'Harlem, les Hollandais avaient recouru au même moyen.

Au tendemain de Waterloo le maison Rothchild s'en servit, pour apprendre à son comptoir de Londres, avant que le gouvernement anglais en fut informé, la victoire des alliés.

Et qui parmi d'acheter à un prix assez bas les jeunes publiés qui le lendemain devaient monter à un cours très élevé. En 1849, les Vénitiens occupés par les Autrichiens se servirent aussi de pigeons pour communiquer avec le dehors ; les pigeons de Saint Marc, dont tout le monde s'entend parler, sont la tribut de reconnaissance accordé à ces utiles auxiliaires.

Plus près de nous, le guerre franco-allemande, et le siège de Paris, le guerre anglo-boër et le siège de Ladysmith ont définitivement démontré l'utilité des pigeons voyageurs, aussi toutes les grandes nations ont créé des colombiers militaires.

Enfin les grandes épreuves organisées en 1905 par le journal *La Matin* suivent les épreuves cérostatiques du *Journal*, en 1897, ont d'une façon irréfutable donné le mesure des services que pouvaient rendre, soit sur mer, soit sur terre, soit du haut des airs, ces vaillants oiseaux que nous allons étudier.

E. CAILLÉ.

Dimanche dernier a eu lieu à Anvers la vente d'un amateur réputé, M. Dewerdt ; les 52 pigeons vendus, aux enchères ont monté à le coquette somme de 12.000 francs.

***

Comme nous l'avons annoncé, le distribution des prix d'excellence de concours d'Angoulême organisé par la Fédération Colombophile du Nord, ainsi que celle des prix du Championnat et du Derby de le Concorde, aura lieu dimanche prochain, 25 novembre, à 5 heures précises du soir, au siège social, Café de la Bourse, 10, Grande-Place, à Lille, sous le présidence d'honneur de M. Ch. Delesalle, maire de Lille.

A cette occasion, une exposition sensationnelle des pigeons les plus réputés de la région est organisée.

Les pigeonniers les meilleurs des environs, entre autres ceux de MM. Solimbier et Billiaire, de Lille, Brouwyns et Dujardin, de Roubaix, Desrousiles, d'Anuappes, Jacline, de Croix, Mouchel, de Wattrelos, Bonnet, de Saint-Maurice, Périer, de Rellinal, Dewaillly, de Wattignies, Truyen et Eckhoudt, de Le Madeleine, Jerdel, de Loos, Vandelsenutte, de Mercq, Jolliu, de Cantelon, Sionlas, de Wattrelos, seront représentés à cette exposition par leurs champions vainqueurs des grands concours régionaux et nationaux.

Le public sera admis à visiter l'exposition de 10 heures du matin à 4 heures ; l'entrée en est absolument gratuite.

Les engagées viennent avec les lecteurs à passer un moment à cette intéressante exposition.

E. C.

EXTRAORDINAIRE !!!

L'ALMANACH ILLUSTRÉ du « Progrès du Nord » POUR 1907

FINANCES

Paris, 23 novembre.

Marché peu animé, mais bien tenu en général. Notre Rente bidoure à 96.10. Fonds Etrangers fermes. Société de Crédit toujours en excellente tenue. La Société Générale fait 561. Le Bagué d'Athènes cote 148.

Ec Banque, achats importants en actions privilégiées et ordinaires de la Compagnie Fermière des Charbonnages de Prokhorow, cotées respectivement 560 et 161. Le Société Hélénique de Mines dont la production est en augmentation régulière, est demandée à 78.50 ; on titres sera coté à terme fin courant. Le Banque Commerciale et Industrielle, rue Auber, paiera le 1er décembre, à raison de 12 shillings, le coupon semestriel de l'emprunt à Colombine, au cours de 4.86, ou de 45 ; à à 1/2 0/0 est. Le Bec Acer est ferme aux environs de 625. Le Librairie Ollendorf progresse à 116. Le Port et Magasins Paris-Austerlitz avance à 271.

Le Compagnie Générale des Voitures-Automobile porte son capital à 1 million en actions de 100 francs. Le Société Générale Sonnerivière, les actions nouvelles sont estimées aux anciennes cotées 152.

Cent la Société Générale Française industrielle (boulevard Haussemann), qui vient les souscriptions aux actions de 500 francs de le Compagnie des Autrecotine de le Sarine, capital 2.100.000 francs, dont souscription on ne verse que 25 francs en souscrivant.

Nos Chemins de fer sont calmes.

Tablettes d'un Spectateur, 5, rue d'Amboise, Paris.

Vu le mauvais temps, la Grande Réclame de Mercredi et Jeudi aux Galeries Lilloises continue aujourd'hui Vendredi et demain Samedi.

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme aperitif que du BANYULS-TRILLES. »

(Extrait de « PETIT PRATICIEN » organe de Défense des Intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exigez l'étiquette sur le bouteille 33866

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

Séance du 22 novembre 1906

Poly Edouard-Henri, soldat de 2e classe, 3e régiment d'infanterie, irrespectueuse manifeste et publique, quinze jours de prison.

Thomas François-Joseph, réservistes, classe 1895, recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, acquitté.

Guy Firmat Victor-Joseph, soldat de 2e classe, 164e régiment d'infanterie, vol au préjudice d'un chasseur, un an de prison avec sursis.

Timmermes Charles-Louis, réservistes, classes 1896, recrutement de Lille, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, acquitté.

Guides Léon, réservistes, classe 1896, recrutement de Valenciennes, insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, acquitté.

Tribunal Correctionnel de Lille

Les accidents du travail — Un ouvrier exploiteur

Les victimes d'accidents de travail sont toujours nombreuses [illegible] Mais [illegible] ne [illegible] ne [illegible] ne